

A retenir

Flavescence dorée	Date du premier traitement obligatoire dans la période du 1 ^{er} au 16 juin
Oïdium	Période de forte réceptivité de la vigne Evolution de la maladie en hausse
Mildiou	Indice de risque stable

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Sur les parcelles du réseau d'observation, les stades phénologiques varient de « boutons floraux séparés » (stade 17 ou H ou BBCH 57) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives, à « baies à taille de pois » (stade 31 ou K ou BBCH 75) dans les secteurs précoces.

Sur les parcelles fortement touchées par le gel : les stades phénologiques observés peuvent atteindre « boutons floraux encore agglomérés » (stade 15 ou G ou BBCH 55), voire « huit-neuf feuilles » (stade 16).

CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVES- CENCE DOREE

Vignoble régional

De nouvelles jeunes larves (stade L1, L2 et L3) de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus* sont observées. Dans l'Aude, les niveaux de population sont parfois importants et peuvent atteindre ponctuellement 40 larves pour 100 feuilles.

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, la date du 1^{er} traitement obligatoire est fixée dans la période du 01 au 16 juin :

- pour les zones à 3 traitements dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, entre le 01/06 et le 16/06, la 2^{ème} application 15 j après la première.
- pour les zones à 1 traitement dans le département du Gard, entre le 01/06 et le 16/06.



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-
Delay, Fabrice Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Lagarrigue, Christel
Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe
Guide des Vignobles Rhône
-Méditerranée

Pour plus d'informations, consulter les liens suivants :

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_avis_traitement_fd_complet_cle4a3695.pdf

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_cle038be8.pdf

Cas particuliers :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- en viticulture biologique, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre le 01 juin et le 01 juillet.

OIDIUM

Vignoble régional

Evaluation du risque

Très grande réceptivité des grappes jusqu'à la fermeture de celles-ci. Les observations sont à poursuivre. La période post floraison marque généralement le début de la période de forte expression des symptômes.

Aude

La fréquence de détection des symptômes sur feuilles est toujours en augmentation sur cépages sensibles et notamment sur Chardonnay et Carignan. Des symptômes sur feuilles sur cépages moins sensibles (Grenache, Merlot) sont également observés.

La fréquence de détection des symptômes sur grappes sont également en augmentation sur les cépages sensibles (Carignan, Chardonnay, Portan).

Gard

De nouveaux symptômes sur feuilles sont observés (forme cléistothèce) notamment sur cépages sensibles (Chardonnay, Carignan, Roussanne) et sur Syrah. Il y a encore peu de symptômes observés pour le moment.

Hérault

De nouveaux repiquages sur feuilles sont observés, essentiellement sur Carignan dans toutes les unités agroclimatiques.

Des contaminations primaires et/ou des repiquages sur parcelles et cépages sensibles, notamment sur Chardonnay, Cabernet Sauvignon, Cinsaut, Pinot, Roussanne sont visibles sur feuilles.

Des repiquages sur feuilles sur cépages non sensibles (Merlot, Sauvignon) sont observés dans le Minervois et le Biterrois.

Des symptômes sur inflorescences/grappes, sur Carignan essentiellement, sont notés dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois, la Vallée de l'Orb-Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais.

L'évolution de la maladie est variable mais globalement en hausse. Le nombre de parcelles atteintes est en augmentation avec localement des fréquences importantes de symptômes sur feuilles.

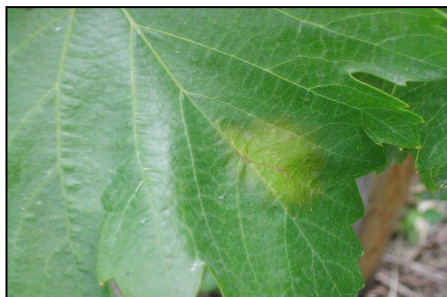
Pyrénées-Orientales

De nombreux symptômes sur feuilles sont toujours visibles au vignoble. La fréquence et l'intensité de la maladie restent importantes. Les inflorescences présentent aussi des symptômes avec des fréquences et des intensités variables.

MILDIOU

Vignoble régional

L'indice du risque mildiou est stable. Tous les départements sont désormais concernés par la maladie. Toutefois l'annonce d'orages, les fortes hygrométries et humectations matinales générées par les vents d'est contribuent au maintien des conditions nécessaires au mildiou pour se développer et fructifier.



Aude

De rares nouveaux foyers de faible intensité sont observés sur le Narbonnais/ Est Minervois et Clape. Ils sont associés à l'épisode pluvieux de 18/05.

Les données issues de la modélisation (Potentiel système et Milstop) arrêtée au 28 mai nous indiquent que les pluies des 22/05 ou 23/05 n'ont pas été suffisantes pour générer des contaminations. Bien que le niveau de risque bien que relativement faible est en hausse, avec les annonces d'orages, surveiller les parcelles.

Gard

Dans le sud du département (Costières, Sables principalement), quelques rares taches sont présentes dans un bon nombre de parcelles. Dans quelques cas, l'intensité et la fréquence des symptômes est plus importante.

Pour le reste du département (Garrigues, Vidourle, Uzège, Bassin Alésien, Vallée du Rhône) : quelques rares taches sont présentes dans une minorité de parcelles.

D'après les modélisations MILSTOP arrêtée au 28 mai, les conditions météorologiques enregistrées entre le 22 et le 28 mai n'engendrent pas de nouvelles contaminations secondaires.

Hérault

Le 1^{er} foyer primaire est découvert sur feuilles (taches non fructifiées) le 29 mai à la Caunette dans le Minervois.

De nouveaux symptômes, repiquages essentiellement, sont observés sur feuilles dans les Hauts Coteaux, le Biterrois, la Vallée de l'Orb-Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.

Des repiquages sur inflorescences sont observés dans la Vallée de l'Orb-Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Nord Montpelliérais.

Le faciès « rot gris » est noté localement dans les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault.

La situation est hétérogène selon les unités agroclimatiques mais aussi au sein d'une même unité agroclimatique. Un gradient croissant de la maladie est observé d'ouest en est.

Les symptômes varient d'une à de nombreuses taches par parcelle.

D'après la modélisation arrêtée au 28 mai, les sorties de symptômes des contaminations primaires correspondantes aux pluies du 15 au 21 mai sont attendues à partir du 26 mai.

Les sorties de symptômes des contaminations secondaires correspondantes aux pluies du 15 au 21 mai sont attendues à partir du 22 mai, les conditions météorologiques enregistrées entre le 22 et le 28 mai engendrent des contaminations secondaires potentielles sur les stations de Azillanet, Fabrègues, Saint Jean de Fos, Béziers et Villemagne. Les sorties de symptômes des contaminations secondaires correspondantes sont attendues à partir du 31 mai.

Pyrénées-Orientales

De nouveaux foyers sont observés depuis le 23 mai sur les secteurs des Albères dans les communes de Villelongue dels Monts, Montesquieu des Albères, le Cru banyuls a un foyer sur la commune de Collioure. Le secteur des Aspres Premiers Coteaux a de nouveaux foyers sur les communes de Fourques, Tresserre, Villemolaque. Le secteur la Moyenne Vallée de l'Agly a un foyer sur la commune de Latour de France. Ces symptômes sont sur inflorescence et sur grappes (Rot gris). Mais le risque d'explosion de la maladie reste faible en l'absence d'orages importants.

D'autres foyers sont possibles sur d'autres parcelles et d'autres zones du département.

Les pluies orageuses du 22 mai peuvent aussi provoquer de nouveaux repiquages et de nouvelles contaminations surtout sur les secteurs des Aspres Premiers Coteaux, Albères, Cru Banyuls, Vallespir, Conflent et Vallée de l'Agly.

Mesures prophylactiques

- éliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,
- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,
- raisonner les travaux d'entretien du sol (préserver les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance).

BLACK ROT

Aude

Aucun symptôme n'est détecté pour le moment.

Gard

Suite aux pluies du 11 mai de nouveaux symptômes sont observés cette semaine, uniquement sur des parcelles non traitées, en fréquence et intensité moyenne. L'ensemble du département reste globalement sain.

Hérault

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles dans les parcelles à fort inoculum et historique dans les unités agroclimatiques des Hauts Coteaux, de la Vallée de l'Orb-Lodévois et du Nord Montpelliérais. Dans le Nord Montpelliérais, le nombre de parcelles concernées est en nette augmentation. La fréquence de symptômes est localement importante.

Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur feuilles sont observés sur Grenache dans le secteur du Bas Conflent et du Vallespir. Leur fréquence reste faible.

TORDEUSES DE LA GRAPPE (eudémis)

Vignoble régional

Le vol de 1^{ère} génération est terminé selon les départements. Les glomérules sont visibles sur toute la région. Le vol de 2^{ème} génération n'a pas encore débuté mais il est annoncé le 28 mai dans l'Hérault. Pour le suivre correctement, changer les glus et capsules dans chacun des pièges, si ce n'est pas déjà fait.

Aude

Les niveaux de dégâts (G1) bien qu'en augmentation demeurent généralement faibles. Ils peuvent toutefois dans certaines rares situations atteindre les 20 larves pour 100 inflorescences.

Hérault

Les saumurages réalisés le 30 mai montrent des larves en effectif faible : de 0 % à 15 % de larves (du stade L3 à L5).

La présence de glomérules (jusqu'à 48 %) se généralise à toutes les zones.

Pyrénées-Orientales

Les glomérules sont visibles dans les secteurs tardifs et leur nombre est généralement faible.

CICADELLE VERTE

Aude/ Hérault / Pyrénées-Orientales

Quelques larves de cicadelles vertes sont observées sur les parcelles de suivi. Leur nombre est faible voire en légère augmentation dans l'Aude mais le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles) est loin d'être atteint.

POURITURE GRISE

Hérault

Des symptômes sur feuilles sont observés localement dans les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.

ACARIENS

Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée et le seuil de nuisibilité de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible n'est pas dépassé.

MALADIES DU BOIS

Hérault / Pyrénées-Orientales

Les tous 1^{ers} symptômes de Black-Dead-Arm sont très localement visibles.

EUTHYPIOSE

Hérault

Des symptômes sont localement visibles.

ERINOSE

Gard/ Hérault / Pyrénées Orientales

Quelques symptômes épars sont visibles au vignoble.

RAVAGEURS SECONDAIRES

Aude

Des adultes et de nouveaux symptômes de cigariers sont toujours observés ponctuellement. Les dégâts ne sont pas préjudiciables.

Hérault

Des escargots et des malacosomes du Portugal sont toujours très localement visibles. Les dégâts ne sont pas préjudiciables.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.